

# Transport du bonheur East Angus

Le Transport du Bonheur inc. est un organisme sans but lucratif fondé en 1980 qui offre un service de transport adapté aux personnes handicapées résidant dans les municipalités participantes sur le territoire du Haut-Saint-François.

Les municipalités participantes sont : East Angus, Cookshire-Eaton, Westbury, Dudswell, Ascot Corner, Weedon, Scotstown, La Patrie, Lingwick, Bury, Saint-Isidore de Clifton et Newport.

Le financement du Transport du Bonheur provient du ministère des Transports, des municipalités participantes et des usagers.



## Motifs de déplacements

- Travail
- Besoins de santé
- Formation
- Loisirs
- Autres

## Besoins personnels

Nous offrons un service de transport adapté vers les hôpitaux de Sherbrooke. Nous proposons à nos usagers de centraliser leurs rendez-vous prioritairement en matinée vers 8 h 30 les lundis, mercredis et vendredis. Retour de Sherbrooke vers 12 h.

*Le transport libre répond aux besoins personnels des usagers :*

- Visite d'un ami
- Visite au CLSC ou aux cliniques médicales, etc.
- Sortie au restaurant
- Etc.

## Réservations

Tous les usagers doivent **obligatoirement** réserver leur transport pour : obtenir nos services de transport adapté, pour un changement d'horaire, une annulation.

Les réservations doivent toujours être faites 24 heures à l'avance. Pour les fins de semaine et le lundi, faites vos réservations au plus tard le vendredi. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

## Admissibilité

Pour utiliser le Transport du Bonheur vous devez avoir un handicap permanent et persistant. Depuis 1994, le ministère des Transports a conçu la politique d'admissibilité et formé un comité d'admissibilité. L'important est de faire une demande à ce comité. Procurez-vous un formulaire au bureau du Transport du Bonheur inc.

Il est important aussi de rappeler que l'âge n'est pas en soi une limitation justifiant une admissibilité. Ainsi, le fait d'être une personne âgée ne constitue pas à lui seul un critère suffisant pour rendre cette personne admissible au transport adapté.

### Qui peut remplir l'attestation des incapacités ?

- Un ergothérapeute, un physiothérapeute ou un psychiatre.
- Un cardiologue, un pneumologue ou un neurologue
- Un spécialiste en orientation-mobilité
- Un spécialiste en réadaptation ou en rééducation
- Un psychologue ou un psychiatre
- Tout autre professionnel du réseau de la santé ou du réseau scolaire

### Être une personne handicapée

Afin d'éviter diverses interprétations de ce qu'est une personne handicapée lors de l'analyse d'une demande d'admission au transport adapté, quelques précisions s'imposent.

Une déficience est définie comme suit : «Une déficience est une perte, une malformation, une anomalie ou une insuffisance d'un organe, d'une structure ou d'une fonction mentale, psychologique ou anatomique.»

Une déficience peut résulter d'une maladie, d'un accident, d'un traumatisme ou d'un problème congénital et une personne peut avoir une ou plusieurs déficiences.

### Il y a plusieurs catégories de déficiences

- Déficience physique
- Déficience visuelle
- Déficience auditive
- Déficience intellectuelle
- Déficience psychique

Le fait de mentionner que la déficience du requérant doit être significative et persistante exclut toute déficience qui serait temporaire ou sans conséquence sérieuse pour la personne. Ainsi, la déficience du requérant doit le limiter dans l'accomplissement d'activités normales.

### Incapacités reconnues

Six incapacités sont retenues pour statuer sur l'admissibilité d'une personne handicapée au transport adapté :

- 1- Incapacité de marcher 400 m sur un terrain uni.
- 2- Incapacité de monter une marche de 35 cm de hauteur avec appui ou incapacité d'en descendre une sans appui.
- 3- Incapacité d'effectuer l'ensemble d'un déplacement en transport en commun.
- 4- Incapacité de s'orienter dans le temps ou dans l'espace.
- 5- Incapacité de maîtriser des situations ou des comportements pouvant être préjudiciables à sa propre sécurité ou à celle des autres.
- 6- Incapacité de communiquer de façon verbale ou gestuelle.



120, rue Angus Nord, local 101  
East Angus QC J0B 1R0

Tél. : 819 832-2711  
Télec. : 819 832-2619  
info@transportdubonheur.com



Information sur les  
conditions d'admissibilité,  
les déplacements et les réservations.

120, rue Angus Nord, local 101  
East Angus QC J0B 1R0

Tél. : 819 832-2711  
Télec. : 819 832-2619  
info@transportdubonheur.com